https://www.acdn.net/spip/spip.php?article344

Suite à une lettre du 4 juillet 2007

Aux associations françaises membres du Collectif "Non au missile M51"

Date de mise en ligne : dimanche 16 septembre 2007

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

La lettre ci-dessous n'ayant reçu aucune réponse, le bureau d'ACDN a de nouveau écrit à ses partenaires du collectif "Non au missile M51" le 4 et le 15 septembre.

D'accord avec les objectifs globaux du collectif dont elle fait partie depuis les origines : *l'arrêt du programme de missiles M51 et l'abolition de toutes les armes nucléaires,* ACDN n'en approuve pas pour autant les nouvelles méthodes d'action, ni les procédures de décision. Faute d'accord sur les unes et les autres, refusant d'être associée et d'appeler malgré elle à des actions dont elle ne partage pas les postulats, ACDN a décidé de se retirer du collectif et de rendre publiques sa décision et sa lettre du 4 juillet. ACDN ne participera pas au festival "Peace and Landes II" des 22 et 23 septembre. Aux personnes qui y participeront, ACDN suggère de manifester leur opposition à la politique militaire de la France *en restant dans le cadre de la légalité.*

Saintes, le 4 juillet 2007
â€"
Aux associations françaises membres du Collectif "Non au missile M51"

Chers amis,

Une action de contestation (« inspection citoyenne ») a été conduite le 19 juin 2007 au CELM de Biscarrosse par plusieurs associations et certains membres du Collectif « Non au missile M51 ». Pour dissiper tout malentendu et éviter que certains dysfonctionnements ne se reproduisent, le bureau d'ACDN souhaite expliciter la position prise par ACDN à cette occasion et celle qu'elle entend prendre à l'avenir.

Les circonstances très particulières de cette action ont obligé quelques administrateurs d'ACDN à prendre dans l'urgence, sans pouvoir procéder aux consultations habituelles qui étaient interdites, une décision pour l'ensemble d'ACDN. Conforme aux positions antérieures déjà connues d'ACDN (voir le Compte-rendu de son AG du 17 juin 2006), cette décision d'abstention a été principalement motivée par l'absence de débat préalable auquel nous aurions pu participer et le manque d'information quant aux modalités concrètes de l'action.

On comprend bien que les auteurs d'une « surprise » s'entourent de discrétion, et qu'il leur faille parfois agir vite. Mais par ailleurs, aucune association ne peut s'engager à soutenir une action dont elle n'a pas expressément approuvé le principe, dont elle ignore les modalités, et qui peut entraîner des risques importants, notamment sur le plan financier, en cas de répression. Il est du devoir de ses responsables de ne pas l'engager à la légère ni de promettre une solidarité qu'elle ne pourrait tenir.

Dans le communiqué de presse diffusé le 19 juin, le secrétaire national de l'une de nos associations a bien voulu assumer le rôle de « porte-parole du Collectif 'Non au missile M51' », repris le lendemain par quelqu'un d'autre. La formule laissait malheureusement supposer que toutes les associations membres du Collectif étaient engagées dans ou par l'action de Biscarrosse, ce qui n'était pas le cas au moins pour ACDN. Nous avons quand même jugé de notre devoir de publier ce communiqué sur le site d'ACDN (où il a même été traduit et publié en anglais), afin de contribuer à faire connaître une action qui avait *« le double mérite »* d'attirer *« l'attention des médias, donc de l'opinion, sur un problème très important »* et de rendre « *visible l'opposition de certains citoyens au soi-disant "consensus nucléaire" proclamé par la majorité de la classe politique et des médias français ».*

Copyright © www.acdn.net

Publier le communiqué obligeait toutefois ACDN à préciser qu'elle n'était pas partie prenante de l'action, et à expliquer au moins succinctement pourquoi : en substance, parce que le terrain choisi, avant tout spectaculaire et médiatique, ne nous paraît pas forcément le plus pertinent, et parce que, même sur ce terrain, cette forme d'action nous paraît à double tranchant. D'une part en effet, *« il ne suffit pas de retarder de quelques heures un tir de missile par une présence intempestive sur le terrain pour suspendre sine die le programme dans lequel ce tir s'inscrit. Pour ce faire, il faut obtenir l'abandon du programme lui-même, et de la politique dont il dépend. »* D'autre part, une "inspection citoyenne" *« conduite par quelques dizaines ou centaines de personnes entretient* ***ou pour le moins risque d'entretenir (*)*** le consensus qu'elle combat en laissant croire que cette opposition est l'affaire d'une petite minorité d'"activistes", d'extrémistes qui voudraient, au mépris des votes du Parlement, imposer leur point de vue à l'immense majorité du peuple, représenté par ses élus. »

ACDN, qui réclame depuis des années un référendum sur la question du désarmement nucléaire, ne partage évidemment pas cette opinion, comme cela nous paraît ressortir clairement de la suite :

« Tel n'est pas le cas. Le peuple n'a jamais été consulté sur le sujet et n'en a même jamais entendu parler au cours des campagnes électorales, y compris celles de 2007. Il n'a donc mandaté personne là-dessus, et nul ne peut prétendre qu'il poursuit, en matière de défense, une politique choisie par le peuple français, ou plus trivialement, par la majorité des électeurs. » Certes, la question de la légalité ou de l'illégalité de la politique française (donc aussi des actions de contestation de cette politique) est complexe, dans la mesure où il existe dans le cas de la France (et des autres Etats nucléaires) un conflit entre la légalité nationale et la légalité internationale. Nous ne pouvons que renvoyer à certaines analyses, par exemple celle-ci, publiée sur notre site : Les armes nucléaires sont-elles autorisées par le droit international ?

Mais du point de vue moral, il ne fait aucun doute à nos yeux que la politique des Etats nucléaires et notamment de la France est non seulement illégitime, mais encore totalement condamnable. Fondée sur la préparation d'un crime contre l'humanité et la menace de son exécution, la soi-disant « dissuasion nucléaire » ne peut qu'être condamnée. C'est d'ailleurs par ce rappel sans ambiguïté que commençait la mise au point relative à l'action de contestation de Biscarrosse :

« ACDN n'a cessé de dénoncer et continuera de dénoncer le programme de missiles M51, comme l'une des pièces maîtresses de la politique nucléaire française : une politique non seulement inutile en termes de défense nationale, mais dangereuse, coûteuse, illégale au regard du droit international, contraire aux engagements de la France, contraire à la Constitution française, immorale et criminelle. Bref : absurde et totalement inacceptable. »

Une action -celle de Biscarrosse par exemple- visant à remettre en cause cette politique nous paraît donc moralement légitime. Il existe non seulement un droit, mais même un devoir de dénoncer et de combattre la préparation d'un crime, quel qu'il soit - à plus forte raison s'il s'agit d'un crime contre l'humanité ! Mais les formes que peut prendre cette contestation sont affaire d'appréciation, de jugement d'opportunité, et nul ne saurait imposer aux autres la forme d'action qui a sa préférence.

Après en avoir débattu à Saintes le 23 juin 2007, notre Assemblée générale a décidé unanimement qu'ACDN ne s'associera à aucune "inspection citoyenne" ["désobéissante"] -sauf cas contraire dûment motivé et explicite- et de vous en informer. Nous vous prions d'en prendre acte. Si des personnes souhaitent participer à ces "inspections", elles le feront en leur nom propre et sous leur seule responsabilité, comme font les faucheurs d'OGM, pas au nom d'ACDN. De même, si des associations membres du collectif « Non au missile M51 » souhaitent y appeler publiquement, elles devraient le faire en leur nom, pas au nom du collectif, ce qui évitera à d'autres d'avoir à se démarquer d'elles publiquement.

Par tradition, ACDN privilégie le travail patient d'analyse, d'argumentation, de discussion, de dialogue, de pétition, d'intervention auprès des responsables politiques. **Les 3e Rencontres Internationales pour le Désarmement nucléaire, biologique et chimique qui auront lieu à Saintes du 9 au 11 mai 2008 s'inscrivent dans cette démarche. Vous y êtes cordialement invités.**

Copyright © www.acdn.net

Cela n'exclut pas bien entendu d'agir médiatiquement (c'était par exemple le but principal de la candidature du président d'ACDN à la présidentielle de 2002), ni d'intervenir dans le champ politique.

Certains s'en souviennent : nous avions proposé aux membres d'Abolition 2000 d'interpeller ensemble les candidats à la présidentielle et aux législatives avec un "questionnaire citoyen" sur le désarmement nucléaire. Nous n'avons pas été entendus, mais nous avons quand même assumé ce projet tandis que le Mouvement de la Paix en faisait autant avec le sien, en lançant une « votation citoyenne ». Il se trouve que Nicolas Sarkozy, entre autres, a répondu à notre interpellation. Sa réponse nous a conduits à une discussion vigoureuse que nous avons rendue publique le 18 avril 2007. Elle se terminait ainsi :

"Avec vous, Monsieur Sarkozy (...) quiconque voudrait "s'en prendre à la France" s'exposerait "à une sanction immédiate". Il passerait un sale quart d'heure, quitte à ce que les Français vivent leur dernier quart d'heure. Autant d'humains qui mourraient par millions.
"Abstraction faite d'autres motifs, c'est l'ultime raison pour laquelle nous avons le regret, Monsieur Sarkozy, d'appeler nos concitoyens à ne voter en aucun cas pour vous."

Ainsi, à la différence d'autres associations dont la position était tout aussi respectable, nous n'avons pas craint d'intervenir dans le débat électoral pour tenter de l'orienter. Mais dès que Nicolas Sarkozy est devenu "le président de tous les Français", prenant acte démocratiquement du résultat de l'élection, nous lui avons écrit pour solliciter une entrevue.

A la suite de ce courrier en date du 10 mai, une délégation d'ACDN a été reçue vendredi 29 juin au Ministère des Affaires Etrangères, à la Sous-direction du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Elle a :
â€”
souligné les liens entre prolifération et non-désarmement, et l'urgente nécessité, aujourd'hui reconnue par la ministre britannique des Affaires Etrangères, d'enclencher un processus général de désarmement nucléaire, dont la France pourrait prendre l'initiative ;
â€”
suggéré, comme premier signe de cette volonté de désarmement, la suspension des programmes de modernisation de sa force de frappe (missiles M51 et ASMP-A, nouvelles têtes nucléaires, 4e sous-marin nucléaire, Laser Méga Joule, etc.) ;
â€”
remis 120 signatures de membres d'ONG internationales et de parlementaires américains soutenant cette initiative ;
â€”
souhaité un débat national au Parlement et un référendum loyal sur la mise en oeuvre effective par la France de son engagement pris à l'article 6 du TNP ;
â€”
remis 3000 signatures pour l'interdiction et l'élimination des armes à Uranium Appauvri ;
â€”
demandé la reconnaissance des droits des vétérans et des civils victimes des essais nucléaires, de la guerre du Golfe et des guerres d'ex-Yougoslavie.
Tous documents et arguments qui seront transmis à la Présidence et au cabinet du Ministre des Affaires Etrangères.

Voilà, chers amis, ce que nous souhaitions vous dire pour que les choses soient claires entre nous et que nos échanges se fondent sur le respect mutuel dans la diversité.

Les remarques qui précèdent sont loin, bien entendu, d'épuiser le sujet. Si d'autres le jugent utile, nous serions prêts à participer à une journée complète de réflexion sur les méthodes d'action des uns et des autres, les formes possibles d'action commune, et les procédures qui nous permettraient de les harmoniser.

Copyright © www.acdn.net

Cordialement.

Le bureau d'ACDN :

Michel Boccara, vice-président

Yves Laigle, trésorier

Jean-Marie Matagne, président

Catherine Moreau, secrétaire

Isabelle Pauthier

Post-scriptum :

(*) Précision retenue par l'AG d'ACDN du 23 juin 2007, sur proposition du président.

Copyright © www.acdn.net